

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 209

2 février 2011

SOMMAIRE

A3F S.à r.l.	10003	Edelvys S.A.,	10028
Alter Eco Sàrl	9988	Egis Investment Partners S.C.A.	10027
Alter Eco Sàrl	9989	E.I.M.A. S.A.	10014
Alter Eco Sàrl	9988	Equiventus Capital	10032
Alter Eco Sàrl	9989	Euro Properties Investments III S.A.	10028
Aquatechnic S.A.	9989	Euro Properties Investments III S.A.	10028
ASTERISQUE-Virtu@l Communication S.à.r.l.	9992	First Vandalia Luxembourg Holding S.A.	10030
ASTERISQUE-Virtu@l Communication S.à.r.l.	9993	Fisher Scientific Luxembourg, Sàrl	10030
ASTERISQUE-Virtu@l Communication S.à.r.l.	10000	Garage Fumanti S.à r.l.	10030
ASTERISQUE-Virtu@l Communication S.à.r.l.	9993	Garage Pino Mozé S.à r.l.	10031
ASTERISQUE-Virtu@l Communication S.à.r.l.	10001	G.D. Investments S.A.	10028
ASTERISQUE-Virtu@l Communication S.à.r.l.	10000	Genpact Luxembourg S.à r.l.	10031
Athinea S.A.	10001	Harmodio S.A.	10029
Athinea S.A. SPF	10001	Heizung Biering S.à r.l.	10029
Atlantic Trans-National S.A.	10003	Helios Solar SA	10029
Auto-Mobile	9993	Highland VIII - Lux (1) S.à r.l.	10031
Auto-Motor-Center-Esch 2	10003	Highland VIII - Lux (2) S.à r.l.	10028
Auto-Sud	10003	Hillary S.à r.l.	10029
AZI S.A.	10013	Hostellerie des Pêcheurs de Chine S.à r.l.	10031
Bantiso Investments S.à r.l.	10013	Hunza Management S.à r.l.	10029
BARKENO s.a.	10014	Hunza Ventures II S.C.A., SICAR	10027
Blue Sea Properties S.A.	10014	IAL Constructions Métalliques S.à r.l.	10032
Bohman Investments S.A.	10014	I.C.I. Synergie S.à r.l.	10030
Bohman Investments S.A.	10014	Immofirst S.A.	10032
Boutique Féline Sàrl	10015	Intellectual Property Rights Management Company	10031
Brookfield Properties (Luxembourg) S.à r.l.	10013	Logistic Center Capellen	9989
Cofinance Group	10015	Nealux S.A.	10001
Colonnade FW S.à r.l.	10015	Paratum	10004
COLUPA S.A., Société de Gestion de Pa- trimoine Familial	10027	Sogeci International Holding S.A.	9986
Dewald-Lux S.à r.l.	10027	Sogeci International S.P.F. S.A.	9986
		Sparkling Global Commodities Fund S.C.A.	10015
		SPE Finance Sàrl	10004
		WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l.	9993

**Sogeci International S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Sogeci International Holding S.A.).**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 36.171.

L'an deux mille dix, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SOGECI INTERNATIONAL HOLDING S.A.», établie et ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 février 1991, publié au Mémorial C numéro 297 de 1991, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 36171.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Madame Isabelle SCHAEFER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CINQUANTE (50) actions d'une valeur nominale de VINGT MILLE SIX CENTS EUROS (€ 20.600,-) représentant l'intégralité du capital social de UN MILLION TRENTE MILLE EUROS (€ 1.030.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Abandon du régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption d'un statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

2.- Refonte complète des statuts.

3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter un statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide la refonte complète des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

” **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SOGECI INTERNATIONAL S.P.F. S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisant, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à UN MILLION TRENTE MILLE EUROS (€ 1.030.000,-) représenté par CINQUANTE (50) actions d'une valeur nominale de VINGT MILLE SIX CENTS EUROS (€ 20.600,-), entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou encore par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le 20 juin de chaque année à 14.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: I. Schaefer, J. Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15787. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167094/134.

(100193267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Alter Eco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010172812/12.

(100200574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Alter Eco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010172813/12.

(100200575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Alter Eco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 68.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 décembre 2010.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010172814/12.

(100200576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Aquatechnic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 105.650.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.
Pour la société
FIDUCIAIRE ACCURA S.A.
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2010172822/14.

(100201192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Alter Eco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 68.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 décembre 2010.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010172815/12.

(100200577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Logistic Center Capellen, Société Anonyme.

Siège social: L-8310 Capellen, 1C, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 157.332.

STATUTS

L'an deux mille dix, le seize novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société anonyme «MEDIVIEW REAL ESTATE LUXEMBURG S.A.», ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 118.836,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie THEIS, employé privé, demeurant professionnellement à Bertrange,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 8 novembre 2010, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «LOGISTIC CENTER CAPELLEN».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Mamer.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange, la mise en valeur, la mise en location, la promotion immobilière et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières susceptibles de favoriser l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310,-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2011.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par la société «MEDIVIEW REAL ESTATE LUXEMBURG S.A.», préqualifiée.

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et mille (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir Monsieur Christophe VON ROESGEN, technicien, né à Ettelbruck, le 13 septembre 1974, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 74, route de Longwy.

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée «ACOGEST, S.à r.l.», avec siège social à L-8080 Bertrange, 74, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 84.389.

3) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

4) Le siège de la société est fixé à L-8310 Capellen, 1C, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THEIS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 23 novembre 2010. Relation: CAP/2010/4157. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 29 novembre 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010167375/160.

(100192464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

ASTERISQUE-Virtu@I Communication S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8248 Mamer, 1, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg B 78.313.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010172826/10.

(100200600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

ASTERISQUE-Virtu@I Communication S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8248 Mamer, 1, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg B 78.313.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010172827/10.

(100200601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

ASTERISQUE-Virtu@I Communication S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8248 Mamer, 1, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg B 78.313.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010172828/10.

(100200602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Auto-Mobile, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.851.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010172834/12.

(100201180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 141.147,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 112.018.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.018 (the Company), incorporated on 2 November 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 379 of 21 February 2006 and whose articles of association (the Articles) have been amended for the last time on 15 June 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N°1771 of 31 August 2010.

THERE APPEARED:

1. WPP Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 90.028 and having a share capital of USD 4,914,733,590 (Lux Holdings), being the holder of 103,499 shares of the Company having a nominal value of USD 1 each,

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

1.1 WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.002 and having a share capital of GBP 2,814,579,093.58 (Lux Holdings 6), being the holder of 1 share of the Company having a nominal value of USD 1,

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

1.2 WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 99.124 and having a share capital of USD 3,054,054,250 (Lux Holdings 2), being the holder of 1 share of the Company having a nominal value of USD 1,

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

1.3 WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.206 and having a share capital of USD 1,079,445,800 (Lux Holdings 3), being the holder of 37,906 shares of the Company having a nominal value of USD 1 each,

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

1.4 WPP Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 68.213 and having a share capital of EUR 212,761,323 (WPP Lux), being the holder of 1 share of the Company having a nominal value of USD 1,

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

1.5 WPP Luxembourg Beta S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.015 and having a share capital of EUR 3,488,782,681 (WPP Beta), being the holder of 1 share of the Company having a nominal value of USD 1,

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

1.6 WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.207 and having a share capital of USD 3,214,575,100 (WPP Beta 3), being the holder of 1 share of the Company having a nominal value of USD 1,

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

1.7 WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 98.276 and having a share capital of USD 3,649,208,050 (WPP Beta 2), being the holder of 1 share of the Company having a nominal value of USD 1,

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

1.8 WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.003 and having a share capital of GBP 2,041,243,516.45 (Lux Holdings 7), being the holder of 1 share of the Company having a nominal value of USD 1,

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

1.9 WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.018 and

having a share capital of USD 5,134,898,550 (WPP Lux Gamma), being the holder of 2 shares of the Company having a nominal value of USD 1 each,

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

1.10 Luxembourg Finance Holdings Six C.V., a Dutch limited partnership ("commanditaire vennootschap") with registered office at Wilhelminaplein 10, 3072 DE Rotterdam, the Netherlands, represented by Lux Holdings 6 as general partner to and on behalf of Luxembourg Finance Holdings Six CV (Lux Holdings 6 CV), being the holder of 1 share of the Company having a nominal value of USD 1,

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

1.11 WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.208 and having a share capital of USD 2,496,371,300 (US Holdings), being the holder of 1 share of the Company having a nominal value of USD 1,

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing parties referred to under items 1. to 12. above are each a Shareholder and collectively referred to hereunder as the Shareholders.

The proxies from the Shareholders after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on their name and on their behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders represent all of the 141,416 shares of USD 1 each, representing the entire share capital of the Company amounting to USD 141,416;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 141,416 to an amount of USD 141,417, by way of the issuance of 1 new share of the Company having a nominal value of USD 1, together with a share premium;

3. Subscription to and payment in kind by WPP Luxembourg S.à r.l. of the share capital increase specified above (see item 2.) by way of a contribution in kind consisting of the right to receive any future repayments of contributions amounting at least USD 319,465,230 by WPP Group plc Grantor Trust;

4. Subsequent amendment of article 4, paragraph 1, of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. above;

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company, the registration of the changes required by the matters set out in items 2., 3. and 4. above and to see to any formalities in connection therewith; and

6. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one Dollar of the United States of America) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 141,416 (one hundred and forty-one thousand four hundred and sixteen Dollars of the United States of America) to USD 141,417 (one hundred and forty-one thousand four hundred and seventeen Dollars of the United States of America), by way of the issuance of 1 (one) new share of the Company having a nominal value of USD 1 (one Dollar of the United States of America) each.

Third resolution

The Meeting resolves to record the subscription to and full payment of the above share capital increase by WPP Lux.

Intervention - Subscription - Payment

WPP Lux, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to the newly issued share of the Company having a nominal value of USD 1 (one Dollar of the United States of America) and (ii) fully pay up such new share by way of a contribution in kind (the Contribution in Kind) consisting of the right to receive any future repayments of contributions by WPP Group plc Grantor Trust in the amount of USD 319,465,230 (the Receivable).

The Contribution in Kind to the Company, in an aggregate net amount of USD 319,465,230 (three hundred and nineteen million four hundred and sixty-five thousand two hundred and thirty Dollars of the United States of America) shall be allocated as follows:

(i) the amount of USD 1 (one Dollar of the United States of America) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the amount of USD 319,465,229 (three hundred and nineteen million four hundred and sixty-five thousand two hundred and twenty-nine Dollars of the United States of America) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The ownership, transferability, certainty, liquidity and valuation of the Receivable contributed to the Company by WPP Lux are supported by a valuation certificate issued by the management of WPP Lux (the Certificate) which confirms inter alia that the aggregate total value of the Receivable amounts to at least USD 319,465,230 and that the Receivable is freely transferable to the Company.

A copy of the Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the appearing parties and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered with it.

The Meeting resolves to issue and hereby issues 1 new share to WPP Lux.

As a result of the above capital increase, the Meeting records that the shareholding in the Company after the capital increase is as follows:

Name of the Shareholder	Number of shares
WPP Luxembourg Holdings S.à r.l.	103,499
WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l.	1
WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l.	1
WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l.	37,906
WPP Luxembourg S.à r.l.	2
WPP Luxembourg Beta S.à r.l.	1
WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l.	1
WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l.	1
WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l.	1
WPP Luxembourg Gamma S.à r.l.	2
Luxembourg Finance Holdings 6 C.V.	1
WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l.	1
Total number of shares	<u>141,417</u>

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4, paragraph 1, of the Articles in order to reflect the above increase of the share capital of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at USD 141,417 (one hundred forty-one thousand four hundred seventeen Dollars of the United States of America), represented by 141,417 (one hundred forty-one thousand four hundred seventeen) shares having a nominal value of USD 1 (one Dollar of the United States of America) per share."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to, each acting individually, under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the resolutions above.

The Meeting further resolves to grant power and authority to any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to any formalities in connection with the issuance of the new share of the Company to WPP Lux with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and more generally, to accomplish any formalities which may be necessary or useful in connection with the implementation of the third and fourth resolutions.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is approximately EUR 6,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.018 (la Société), constituée le 2 novembre 2005 selon un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 379 du 21 février 2006 et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 15 juin 2010 selon un acte du notaire instrumentant, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 1771 du 31 août 2010.

ONT COMPARU:

1. WPP Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.028 et ayant un capital social de 4.914.733.590 USD (Lux Holdings), détenant 103.499 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD chacune,

ici représentée par Lynn Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.002 et ayant un capital social de 2.814.579.093,58 GBP (Lux Holdings 6), détenant 1 part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD,

ici représentée par Lynn Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.124 et ayant un capital social de 3.054.054.250 USD (Lux Holdings 2), détenant 1 part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD,

ici représentée par Lynn Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4. WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.206 et ayant un capital social de 1.079.445.800 USD (Lux Holdings 3), détenant 37.906 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD chacune,

ici représentée par Lynn Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

5. WPP Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.213 et ayant un capital social de 212.761.323 EUR (WPP Lux), détenant 1 part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD,

ici représentée par Lynn Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

6. WPP Luxembourg Beta S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.015 et ayant un capital social de 3.488.782.681 EUR (WPP Beta), détenant 1 part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD,

ici représentée par Lynn Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

7. WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.207 et ayant un capital social de 3.214.575.100 USD (WPP Beta 3), détenant 1 part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD,

ici représentée par Lynn Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

8. WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.276 et ayant un capital social de 3.649.208.050 USD (WPP Beta 2), détenant 1 part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD,

ici représentée par Lynn Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

9. WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.003 et ayant un capital social de 2.041.243.516,45 GBP (Lux Holdings 7), détenant 1 part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD,

ici représentée par Lynn Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

10. WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.018 et ayant un capital social de 5.134.898.550 USD (WPP Lux Gamma), détenant 1 part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD,

ici représentée par Lynn Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

11. Luxembourg Finance Holdings Six CV, une commanditaire vennootschap ayant son siège social au 10, Wilhelminaplein, 3072 DE Rotterdam, Pays-Bas, représentée par son general partner Lux Holdings 6 pour le compte de Luxembourg Finance Holdings Six CV (Lux Holdings 6 CV), détenant 1 part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD,

ici représentée par Lynn Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

12. WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.208 et ayant un capital social de 2.496.371.300 USD (US Holdings), détenant 1 part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD,

ici représentée par Lynn Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les parties comparantes mentionnées aux points 1. à 12. ci-dessus sont toutes un Associé et collectivement désignées ci-dessous comme les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant en leur nom et pour leur compte et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés représentent collectivement toutes les 141.416 parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD chacune, représentant la totalité du capital social de la Société s'élevant à 141.416 USD;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1 USD afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 141.416 USD à un montant de 141.417 USD, par voie d'émission d'1 nouvelle part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD, ensemble avec une prime d'émission;

3. Souscription et libération intégrale par WPP Luxembourg S.à r.l. de l'augmentation de capital social mentionnée ci-dessus (voir point 2.) par le biais d'un apport en nature à la Société consistant en un droit de recevoir tous paiements futurs des contributions d'une valeur d'au moins 319.465.230 USD par WPP Group plc Grantor Trust;

4. Modification consécutive de l'article 4, paragraphe 1, des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société de la part sociale

nouvellement émise, l'enregistrement des modifications requises par les points 2., 3. et 4. ci-dessus, et d'accomplir toutes formalités y relatives; et

6. Divers.

III. qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 141.416 USD (cent quarante-et-un mille cent quarante-six dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de 141.417 USD (cent quarante-et-un mille cent quarante-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique), par la voie d'émission d'1 nouvelle part sociale de la Société ayant une valeur nominale d'1 USD.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'enregistrer la souscription à et la libération intégrale de l'augmentation de capital par WPP Lux.

Intervention - Souscription - Libération

WPP Lux, susmentionnée, représentée telle que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire à la part sociale nouvellement émise de la Société ayant une valeur nominale d'1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) et de libérer entièrement la nouvelle part sociale au moyen d'un apport en nature (l'Apport en Nature) consistant en un droit de recevoir tous paiements futurs des contributions par WPP Group plc Grantor Trust d'un montant de 319.465.230 USD (la Créance).

L'Apport en Nature à la Société, d'une valeur totale de 319.465.230 USD (trois cent dix-neuf millions quatre cent soixante-cinq mille deux cent trente dollars des Etats-Unis d'Amérique) devra être attribué comme suit:

(i) un montant de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) sera attribué au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de 319.456.229 USD (trois cent dix-neuf millions quatre cent soixante-cinq mille deux cent vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera attribué à la réserve de prime d'émission de la Société.

La propriété, la cessibilité, le caractère certain et liquide et la valeur de la Créance apportée à la Société par WPP Lux sont certifiés par un certificat émis par les organes de gestion de WPP Lux (le Certificat) qui confirme entre autre que la valeur de la Créance est au moins de 319.465.230 USD (trois cent dix-neuf millions quatre cent soixante-cinq mille deux cent trente dollars des Etats-Unis d'Amérique) et que la Créance est librement transférable à la Société.

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de WPP Lux et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Assemblée décide d'émettre et émet 1 part sociale nouvelle à WPP Lux.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée enregistre que la participation dans la Société est, suite à l'augmentation de capital, composée comme suit:

Nom de l'Associé	Nombre de parts sociales
WPP Luxembourg Holdings S.à r.l.	103.499
WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l.	1
WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l.	1
WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l.	37.906
WPP Luxembourg S.à r.l.	2
WPP Luxembourg Beta S.à r.l.	1
WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l.	1
WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l.	1
WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l.	1
WPP Luxembourg Gamma S.à r.l.	2
Luxembourg Finance Holdings 6 C.V.	1
WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l.	1
Nombre total de parts sociales	141.417

Quatrième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 4, paragraphe 1, des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 141.147 (cent quarante-et-un mille cent quarante-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 141.147 (cent quarante-et-un mille cent quarante-sept) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder individuellement, sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (en ce compris pour éviter toute ambiguïté la signature dudit registre) des modifications décidées sous les résolutions ci-dessus.

L'Assemblée décide en outre d'accorder pouvoir et autorisation à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg pour accomplir les formalités nécessaires relatives à l'émission de la nouvelle part sociale de la Société à WPP Lux au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et concernant la publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et plus généralement d'accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement des troisième et quatrième résolutions.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 6.000.-

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. ELVINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} décembre 2010. Relation: LAC/2010/53327. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167128/391.

(100192397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

ASTERISQUE-Virtu@I Communication S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8248 Mamer, 1, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg B 78.313.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010172829/10.

(100200603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

ASTERISQUE-Virtu@I Communication S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8248 Mamer, 1, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg B 78.313.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010172830/10.

(100200604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

ASTERISQUE-Virtu@I Communication S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8248 Mamer, 1, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg B 78.313.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010172831/10.

(100200980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

**Athinea S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Athinea S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 49.674.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172832/10.

(100200483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Nealux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 63, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 64.830.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Nous, Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "NEALUX S.A." (la "Société"), une société anonyme constituée originellement sous la dénomination de ELECTRO-AUTO S.A. par acte notarié dressé par le notaire instrumentant en date du 10 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 624 du 2 septembre 1998, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié dressé par le notaire instrumentant, le 3 mars 2010, publié au Mémorial C no 793 en date du 16 avril 2010.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 64.830 et a son siège social à L-2561 Luxembourg, 63 rue de Strasbourg.

L'Assemblée a été ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Pierre REINERT, administrateur de sociétés, demeurant à L-1716 Luxembourg, 22, rue des Roses.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Tom REINERT, ingénieur, demeurant à L-1716 Luxembourg, 32, rue Joseph Hansen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilles REINERT, ingénieur, demeurant à L-6969 Oberanven, 39, Bei der Aarnesch.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq millions deux cent quatre-vingt sept mille deux cent euros (5.287.200 EUR).

2.- Souscription des actions nouvelles.

3.- Modification de l'article cinq (5) des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital précitée.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que les trois mille (3.000) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt virgule cinquante-sept euros (743.680,57 EUR) sont toutes présentes ou représentées à cette Assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette Assemblée.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq millions deux cent quatre-vingt sept mille deux cent euros (5.287.200 EUR) pour le porter de son montant actuel de sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt virgule cinquante-sept euros (743.680,57 EUR) à un montant de six millions trente mille huit cent quatre-vingt virgule cinquante-sept euros (6.030.880,57 EUR) par la création et l'émission de soixante-dix mille cinq cent trente-cinq (70.535) actions nouvelles sans valeur nominale, ces actions nouvellement émises par la Société ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Deuxième résolution
Souscription - Libération

La souscription des actions se fait comme suit:

Monsieur Pierre REINERT, administrateur de sociétés, demeurant à L-1716 Luxembourg, 22, rue des Roses:	1921 actions
Madame Anne KERSCHEN, sans état particulier, demeurant à L-1716 Luxembourg, 22, rue des Roses:	1921 actions
Monsieur Tom REINERT, ingénieur, demeurant à L-1716 Luxembourg, 32, rue Joseph Hansen:	1921 actions
Monsieur Gilles REINERT, ingénieur, demeurant à L-6969 Oberanven, 39, Bei der Aarnescht:	1921 actions
Monsieur Daniel REINERT, ingénieur, demeurant à L-1515 Luxembourg, 22, Bd. Ernest Feltgen:	1921 actions
HOLSTRA SCI, avec siège social à Luxembourg:	60930 actions
TOTAL:	<u>70535 actions</u>

Toutes les nouvelles actions sont entièrement libérées par un apport en nature d'une valeur totale de cinq millions deux cent quatre-vingt sept mille deux cents euros (5.287.200 EUR) consistant en 100% du capital social de la société "REDIM S.A."

Les souscripteurs déclarent que les actifs dont il est fait apport en nature sont libres de tout nantissement et que rien ne s'oppose à la libre cession à la Société des actions de "REDIM S.A."

Les souscripteurs susmentionnés déclarent et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque action nouvelle a été entièrement libérée et que la Société dispose dès aujourd'hui du montant total de cinq millions deux cent quatre-vingt sept mille deux cents euros (5.287.200 EUR) dont la totalité de la somme est allouée au capital social de la Société;

La preuve de cette libération a été fournie au notaire instrumentant par un rapport du réviseur d'entreprises agréé établi par "S.A. Deloitte & Touche", établie et ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L- 2220 Luxembourg, établi en date du 22 novembre 2010, sur base des données comptables au 30 septembre 2010 conformément à l'article 26-1 et 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Le rapport précité, qui sera annexé au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement, aboutit aux conclusions suivantes:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser qu'au moment de l'augmentation de capital, la valeur du capital de la société "REDIM S.A." (soit EUR 5.287.200) ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de "NEALUX S.A.", émises en contrepartie, soit 70.535 actions sans valeur nominale".

L'Assemblée décide d'accepter les méthodes de souscription et de libération des soixante-dix mille cinq cent trente-cinq (70.535) actions nouvelles et décide d'allouer toutes ces actions aux souscripteurs, prénommés.

Troisième résolution

Afin de refléter ladite augmentation de capital ci-avant décidée et réalisée, l'Assemblée décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société. L'Assemblée décide alors que cet article cinq (5) sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. "Le capital social souscrit est fixé à six millions trente mille huit cent quatre-vingt virgule cinquante sept euros (6.030.880,57 EUR) divisé en soixante-treize mille cinq cent trente-cinq (73.535) actions sans valeur nominale".

Frais, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société du fait de ce document sont estimés à trois mille deux cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Reinert, Kerschen, Reinert, Reinert, Reinert, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 décembre 2010. Relation: EAC/2010/14971. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 14 décembre 2010.

R. SCHUMAN.

Référence de publication: 2010167412/101.

(100192398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

A3F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 17, rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 144.951.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 27 décembre 2010.

Pour A3F SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2010172844/13.

(100200641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Atlantic Trans-National S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 56.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010172833/10.

(100201197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Auto-Motor-Center-Esch 2, Société Anonyme.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jos. Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 29.469.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010172835/12.

(100201181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Auto-Sud, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3932 Mondercange, 11, rue de Limpach.

R.C.S. Luxembourg B 11.553.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010172836/12.

(100201182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

SPE Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 94.402.

La Société a été constituée suivant acte reçue par Maître Joseph Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°805 du 31 juillet 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

SPE FINANCE SARL

Signature

Référence de publication: 2010174837/15.

(100201914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Paratum, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 157.408.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the ninth day of December.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Paratum Inc., C Corporation organised under the laws of the State of California, United States of America, with registered office at 1875 Century Park East, Suite 2060, Los Angeles, California 90067 and registered with the California Secretary of State under number 2974729; here represented by Marjorie André, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Los Angeles, on 3 December 2010.

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Paratum" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company shall in particular be appointed as and act as the managing general partner (associé commandité gérant) of one or several corporate partnership (s) limited by shares including but not limited to Paratum Feeder Fund SCA SICAV-SIF, an investment company with variable capital (société à capital variable or SICAV) in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) organised as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) subject to the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, without par value, all subscribed and fully paidup.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Board of managers

If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

7.3. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

7.4. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

7.5. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of a manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 8. Sole manager.

8.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

8.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

8.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

12.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1 The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2011.

Subscription and Payment

Paratum Inc., prenamed and represented as stated here-above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, without par value and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

(i) Aaron Sokol, portfolio manager, born on 9 April 1965 in California, United-States of America, and residing at 1629 South Reeves Street, Los Angeles, California 90035, United-States of America;

(ii) David Laderman, lawyer, born on 27 July 1962 in London, United Kingdom, with professional address set at 57/63 Line Wall Road, PO Box 199, Gibraltar;

(iii) Michael Nahon, lawyer, born on 25 June 1971 in Gibraltar, United Kingdom, with professional address set at 57/63 Line Wall Road, PO Box 199, Gibraltar; and

(iv) Carlos Pampliega, director born on 30 December 1939 in Buenos Aires, Argentina, and with professional address set at Posadas 1120-8-A, Buenos Aires 1011, Argentina.

2. The registered office of the Company is set at 14, Porte de France, L4360, Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuvième jour de décembre,

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Paratum Inc., C Corporation constituée sous les lois de l'Etat de Californie, Etats-Unis d'Amérique, dont le siege social est situé au 1875 Century Park East, Suite 2060, Los Angeles, Californie 90067 et immatriculée auprès du California

Secretary of State sous le numéro 2974729; Représenté par Marjorie André, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Los Angeles, le 3 décembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Paratum" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est l'acquisition de participation au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société quelle que soit sa forme ainsi que la gestion de ces participations. La Société sera en particulier désignée et agira en tant que associé gérant commandité d'une ou plusieurs sociétés, incluant sans se limiter à Paratum Feeder Fund SCA SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable ou SICAV, sous la forme d'une société en commandite par actions organisé comme un fonds d'investissement spécialisé (specialised investment funds) soumis à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les Associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Paratum Inc., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative, sans valeur nominale, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Aaron Sokol, portfolio manager, né le 9 avril 1965 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, et résidant au 1629 South Reeves Street, Los Angeles, Californie 90035, Etats-Unis d'Amérique;

(ii) David Laderman, avocat, né le 27 juillet 1962 à Londres, Royaume-Uni, et dont l'adresse professionnelle est située au 57/63 Line Wall Road, PO Box 199, Gibraltar;

(iii) Michael Nahon, avocat, né le 25 June 1971 à Gibraltar, Royaume-Uni, et dont l'adresse professionnelle est située au 57/63 Line Wall Road, PO Box 199, Gibraltar, Royaume-Uni; et

(iv) Carlos Pampliega, directeur, né le 30 décembre 1939 à Buenos Aires, Argentine, et dont l'adresse professionnelle est située au Posadas 1120-8-A, Buenos Aires 1011, Argentine.

2. Le siège social de la Société est établi au 14, Porte de France, L4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. André et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55758. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167032/481.

(100192490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

AZI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 98.321.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172843/10.

(100200306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Brookfield Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.464.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60673 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010172852/10.

(100200426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Bantiso Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.310.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172856/10.

(100201201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

BARKENO s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-8228 Mamer, 42, rue Nicolas Flener.

R.C.S. Luxembourg B 137.496.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010172857/10.

(100200295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

E.I.M.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 94.192.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 28 décembre 2010.

SV SERVICES S.à r.l.

9, rue basse

L-4963 CLEMENCY

Signature

Référence de publication: 2010172933/14.

(100201138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Blue Sea Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 137.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010172864/10.

(100200717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Bohman Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 66.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010172866/13.

(100200748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Bohman Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 66.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010172867/13.

(100200752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Boutique Féline Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3940 Mondercange, 104, rue de Pontpierre.

R.C.S. Luxembourg B 26.545.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010172872/12.

(100201183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Cofinance Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 80.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010172889/11.

(100200769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Colonnade FW S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Colonnade FW S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010172890/11.

(100200328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Sparkling Global Commodities Fund S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.413.

STATUTS

L'an deux mille dix, le trois décembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

ONT COMPARU

(1) La société SPARKLING GLOBAL MANAGEMENT S.à.r.l., société à responsabilité limitée au capital de 19.000 USD, ayant son siège social sis 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, (ci-après dénommée, le «Gérant»),

ici représentée par Monsieur Lionel CREPPE, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée,
en qualité d'actionnaire commandité,

ET

(2) Monsieur Jacques ASSOULINE, résidant professionnellement Suite 8,20F - One international Finance Centre - 1 Harbour View Street - Central, Hong Kong,

ici représenté par Monsieur Lionel CREPPE, préqualifié, (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée lui délivrée,

en qualité d'actionnaire commanditaire,

ET

SPARKLING CAPITAL LIMITED, une société de droit de Hong Kong ayant son siège social au 11th étage, Dah Sing Life Building, 99 Des Vieux Road Central, Hong Kong, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1264235,

ici représentée par Monsieur Lionel CREPPE, préqualifié, (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée lui délivrée,

en qualité d'actionnaire commanditaire.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er} . Définitions. Dans les présents Statuts, sauf indication contraire imposée par le contexte, les mots et expressions qui suivent, ont la signification qui leur est attribuée ci-après:

Actif de la Société	à la signification qui lui est attribuée à l'article 12 des Statuts;
Actif Net	à la signification qui lui est attribuée à l'article 12 des Statuts;
Actionnaire(s)	désigne le Gérant agissant en sa qualité d'Actionnaire commandité et/ou l'un des Actionnaires Commanditaires selon le contexte;
Actionnaires Commanditaires	désigne les Investisseurs;
Actions	désigne les Actions de Catégorie A et l'Action de Catégorie B, ainsi que toutes autres actions ou classe d'actions pouvant être émises par la Société en tant que de besoin;
Actions de Catégorie A	désigne les actions souscrites par les Investisseurs;
Actions de Catégorie B	désigne l'action de commandité souscrite par le Gérant;
Affilié	signifie par rapport à une entité, toute société holding Contrôlant, une filiale Contrôlée ou toute autre filiale de cette société holding;
Apport en Capital	désigne, concernant un Actionnaire, le montant apporté au titre du capital social de la Société (incluant le paiement d'une prime d'émission le cas échéant);
Commission de Gestion	à la signification qui lui est attribuée à l'article 18.2 des Statuts;
Commission de conseil et d'assistance	a la signification qui lui est attribuée à l'article 18-2 des Statuts;
Contrôle	signifie, par rapport à une entité, lorsque une personne (ou des personnes agissant de concert) acquière le contrôle direct ou indirect (i) des activités de cette entité, ou (ii) de plus de cinquante (50) pour cent du total des droits de vote conférés par toutes les actions émises dans le capital de cette entité et qui peuvent être exercés aux assemblées générales de cette entité ou (iii) de la composition du principal Conseil d'Administration de cette entité. Dans cette optique, «les personnes agissant de concert» par rapport à une entité sont les personnes qui coopèrent en application d'un accord ou de ce qui a été communément admis (formellement ou non) en vue d'obtenir ou de consolider le Contrôle de cette entité (et les termes «Contrôlant» et «Contrôlé» ont une signification en accord avec l'ensemble de ce qui précède);
Distribution(s)	désigne toute distribution de la Société aux titulaires d'Actions de Catégorie A, et de l'Action de Catégorie B depuis la création de la Société jusqu'au jour de la clôture de ses opérations de liquidation, que cela soit en espèces, en titres ou en nature, de distributions de dividendes, de réduction de capital non motivée par des pertes, d'amortissement, ou de répartition du boni de liquidation;
Frais d'Investissements Réalisés	a la signification qui lui est attribuée à l'article 18.3 des Statuts;
Gérant	désigne SPARKLING GLOBAL MANAGEMENT SARL, une société de droit luxembourgeois, agissant en qualité de gérant de la Société;
Investissement(s)	désigne les titres ou droits acquis par la Société dans une ou plusieurs Sociétés de Portefeuille, en contrepartie de ses investissements, provenant d'apports en capital

	ou de son paiement de prêts, dans le cadre des opérations d'investissement que réalise la Société dans ces Sociétés de Portefeuille;
Investisseurs	désigne toute personne qui devient un Actionnaire Commanditaire en souscrivant à des Actions de Catégorie A;
Loi	désigne la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée;
MTS A	désigne le montant total des souscriptions d'Actions de Catégorie A diminué de la valeur de souscription des Actions de Catégories A rachetées par la Société;
Période Comptable	désigne une période prenant fin à une Date d'Arrêté des Comptes (incluse) et commençant le jour suivant la Date d'Arrêté des Comptes immédiatement précédente ou, dans le cas d'une première Période Comptable, à la date de constitution de la Société;
Prime de Souscription	a la signification qui lui est attribuée à l'article 10 des Statuts;
Prix de Rachat	a la signification qui lui est attribuée à l'article 11.4 des Statuts;
Rachat d'Actions	désigne le rachat par la Société des Actions de Catégorie A aux Actionnaires Commanditaires pour le Prix de Rachat;
Société	a la signification qui lui est attribuée à l'article 2;
Société de Portefeuille	désigne toute personne morale, association, société, véhicule d'investissement collectif ou autre entité ou personne quel que soit son lieu d'établissement, de constitution ou son domicile, par rapport à laquelle/auquel la Société détient (directement ou indirectement) un investissement;
Statuts	désigne les présents statuts, ainsi que leurs modifications et mises à jour successives;
Valeur Liquidative	à la signification qui lui est attribuée par l'article 12.

Art. 2. Forme et Dénomination. Il est créé par les présentes entre les signataires et tous ceux appelés à l'avenir à devenir des Actionnaires, une société en commandite par actions sous la dénomination de SPARKLING GLOBAL COM-MODITIES FUND S.C.A., constituée selon la Loi et les présents Statuts (la «Société»).

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du Gérant. La Société peut établir, par décision du Gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3.2 Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée de sept exercices sociaux expirant le 31 décembre 2017.

4.2 Dans tous les cas, la Société peut être dissoute à tout moment, uniquement sur proposition du Gérant, et par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi ou les Statuts, selon le cas. L'accord du Gérant sera requis.

4.3 La Société ne sera pas dissoute en cas de démission, de dissolution, de faillite ou d'insolvabilité du Gérant.

Art. 5. Objet.

5.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

5.2 La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

5.3 La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

5.4 Plus particulièrement, la Société investira principalement, soit directement, soit par l'intermédiaire de véhicule ad-hoc dans le secteur de l'énergie et des commodités en Asie du Sud-est.

5.5 Afin de financer ses activités, la Société peut emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit, obtenir toute forme de ligne de crédit et lever des fonds y inclus sans limitation par l'augmentation du capital social de la Société, l'émission d'actions, d'obligations, de titres de créance, de billets à ordre, de certificats et autres titres représentatifs de dette ou de titres de créance, convertibles ou non, ou l'utilisation d'instruments financiers pour des besoins de couverture.

Art. 6. Capital Social.

6.1 La Société a un capital souscrit de cinquante mille dollars US (USD 50.000,-) représenté par quatre vingt dix neuf (99) actions de catégorie A (chacune, une «Action de Catégorie A») d'une valeur nominale de cinq cents dollars US (USD 500,-) et par une (1) action de catégorie B (l'Action de Catégorie B) avec une valeur nominale de cinq cents dollars US (USD 500,-).

6.2 Le capital autorisé est fixé à cent millions de dollars US (USD 100.000.000,-) représenté par deux cents mille (200.000,-) actions d'une valeur nominale de cinq cents dollars US (USD 500,-) chacune.

6.3 Le Gérant est autorisé et mandaté, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social d'Actions de Catégorie A en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Gérant à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

6.4 Le Gérant peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

6.5 A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par la Loi, le présent article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Gérant ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par le Gérant.

6.6 Le capital émis et/ou autorisé de la société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée selon les règles de quorum et de majorité prévues par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi.

6.7 Les nouvelles Actions à émettre et souscrire par un apport en espèces seront offertes par préférence aux Actionnaires existants proportionnellement à la part du capital que ces Actionnaires détiennent, à moins que ce droit de souscription préférentiel ne soit annulé ou limité par le Gérant ou par l'assemblée générale des Actionnaires. Le Gérant déterminera la période au cours de laquelle le droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Cette période ne peut être inférieure à trente (30) jours.

6.8 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les Actions de Catégorie A en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de primes d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'Actions de Catégorie A à racheter à ses Actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux titulaires d'Actions de Catégorie A ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Actions.

7.1 Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative exclusivement.

7.2 Le droit de propriété des Actions s'établit par une inscription au registre des Actionnaires.

7.3 Un registre des Actionnaires qui pourra être consulté par tout Actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient, l'indication des paiements effectués, ainsi que les transferts d'actions et les dates de ces transferts. Chaque Actionnaire devra par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, informer la Société de sa résidence ou de son domicile élu, ainsi que de tout changement de celle-ci ou de celui-ci. La Société pourra invoquer la dernière adresse ainsi communiquée.

7.4 Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés et signés par le Gérant sur demande de l'Actionnaire. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit en fac-similé.

7.5 Tout Actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre. Les Actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des Actionnaires par le biais d'une communication écrite à envoyer au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

7.6 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété de l'Action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'Action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'Action.

Art. 8. Transferts.

8.1 Période de Lock-up

Aucun Actionnaire ne peut transférer s-constitution de la Société, sauf consentement exprès et écrit du Gérant.

8.2 Procédure de transfert

Sous réserve des dispositions du présent article, le transfert d'Actions doit s'opérer par une déclaration écrite de transfert à inscrire sur le registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des fondés de pouvoirs dûment habilités à agir en leur nom. Le transfert d'Actions peut également s'effectuer suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code Civil du Luxembourg. En outre, il est loisible à la Société d'accepter et d'inscrire sur le registre des Actionnaires, un transfert qui serait constaté par la correspondance ou d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

Le consentement préalable du Gérant est requis pour la vente, la cession, le transfert, l'échange, le gage ou toute autre sûreté sur les Actions, toute mise en fiducie ou toute autre relation fiduciaire ou toute autre cession des Actions de quelque catégorie que ce soit. Toute cession envisagée doit être préalablement notifiée par le cédant et le cessionnaire au Gérant. La notification doit comporter le nom et les références de contact du cédant et du cessionnaire, le nombre d'Actions à transférer et le prix ainsi que toute autre contrepartie convenue entre les parties. Lorsque la contrepartie n'est pas d'ordre monétaire, la notification doit préciser la valeur estimée de la contrepartie. Le Gérant peut décider discrétionnairement (et ne sera pas tenu de divulguer ses raisons) excepté en cas de cession par un Actionnaire à un Affilié de cet Actionnaire ou par un Actionnaire qui est le fiduciaire de l'Actionnaire successeur. Dans ce cas, le Gérant peut seulement refuser de consentir à la cession s'il résulterait de cette dernière des conséquences d'ordre juridique ou fiscal ou toute autre conséquence contraire aux intérêts de la Société. Le Gérant peut requérir discrétionnairement toute information supplémentaire afin de prendre sa décision.

Toute cession autorisée requière que le cessionnaire succède à toutes les obligations du cédant. La Société ne peut inscrire aucune cession d'Actions dans son registre des Actionnaires à moins que le cessionnaire n'ait accepté par écrit les dispositions de tous les contrats entre le cédant et la Société relatifs aux Actions cédées.

Une cession aux Affiliés du cédant est soumise à la condition résolutoire si le cessionnaire cessait d'être un Affilié du cédant, et ce à moins que le Gérant n'en dispose autrement au préalable et après notification par le cessionnaire.

Lorsque le Gérant refuse de consentir à une cession proposée, il proposera les Actions dont la cession est visée à toute autre personne qu'il estime appropriée. Cette personne, seule ou avec une autre personne approuvée par le Gérant peut acheter les Actions au prix ou à la valeur indiquée dans la notification au Gérant. Cependant, si ce prix ou cette valeur est considéré comme étant de façon significative plus élevée que la juste valeur de marché des Actions à vendre, le Gérant peut nommer, de sa propre initiative ou à la demande d'un cessionnaire désigné, un expert indépendant, qui déterminera le prix auquel la vente aura lieu. Si la vente au cessionnaire désigné n'a pas eu lieu au cours de la période de trois (3) mois suivant la réception de la notification par le Gérant, la vente initialement visée pourra se dérouler aux mêmes conditions que celles notifiées au Gérant mais pas plus tard qu'un (1) mois à compter de l'expiration de la période de trois (3) mois.

Nonobstant ce qui précède, le Gérant peut restreindre ou empêcher la propriété d'Actions afin d'assurer qu'aucune Action de la Société n'est acquise ou détenue par ou au nom d'une personne en violation d'une loi ou des exigences d'un pays, d'un gouvernement ou d'une autorité de régulation. Le Gérant sera autorisé, afin d'assurer qu'aucune Action de la Société n'est détenue par ou au nom d'une personne en violation d'une loi ou des exigences d'un pays, d'un gouvernement ou d'une autorité de régulation, d'exiger d'une personne dont le nom figure sur le registre des Actionnaires ou souhaitant acquérir des Actions ou étant appelé par tous moyens à devenir Actionnaire, de lui fournir toute information, corroborée par une déclaration, que le Gérant peut estimer nécessaire afin de déterminer si une personne qui n'est pas en droit de détenir des Actions de la Société en est le bénéficiaire économique ou juridique.

La propriété d'une Action emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des Actionnaires.

8.9 Cession d'Action en violation de cet article

Aucun transfert d'Action en violation du présent article n'est réputé valable, effectif, ni reconnu par la Société, aux fins de distributions de revenus ou de produits du capital, de remboursements d'engagements en cours ou autres, au titre de participations dans la Société.

Art. 9. Engagements des Investisseurs.

9.1 Niveau des engagements des Investisseurs

L'engagement minimum ferme et irrévocable d'un Investisseur envers la Société est fixé à un million de dollars US (USD 1.000.000,-); étant entendu que des engagements d'un montant inférieur peuvent être acceptés à la discrétion du Gérant. Chaque Investisseur sera tenu de souscrire, pour chaque Action de Catégorie A souscrite, au pair, à dix neuf (19) obligations d'un montant nominal de cinq cents dollars US (USD 500,-) chacune, portant intérêt à 6% par an (payables trimestriellement, et pour la première fois le 31 mars 2011, dont la maturité sera le 31 décembre 2017 (ci-après les «Obligations»). Les Obligations seront remboursables par anticipation lors des éventuels rachats d'Actions A, conformément aux dispositions de l'Article 11, de sorte que tous les Investisseurs détiendront toujours des Actions de Catégorie A et des Obligations dans des proportions identiques.

9.2 Apport en Capital

Tout Apport en Capital entraîne l'émission d'Actions des classes spécifiques dans le cadre du capital social autorisé.

Art. 10. Admission d'autres Actionnaires. Chaque nouvel Investisseur devra payer une prime de souscription (la Prime de Souscription). La Prime de Souscription est déterminée pour chaque nouvel Investisseur, notamment par référence à la dernière Valeur Liquidative connue des Actions de Catégorie A à la date de la réalisation effective de la souscription.

Art. 11. Rachat d'Actions.

11.1 Les Actions détenues par les Actionnaires Commanditaires, incluant pour éviter tout doute, les Actions de Catégorie A, sont des actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi. La Société est autorisée à racheter ces Actions dans les limites et les conditions définies par la Loi. Un Rachat d'Actions doit être approuvé par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée à la majorité des deux tiers des Actions représentées à cette assemblée générale, et en ce compris le consentement obligatoire Gérant.

11.2 Les titulaires d'Actions de Catégorie A pourront avec effet au 31 décembre, 2013, 2014, 2015 et 2016, demander à la Société et à son Gérant le rachat de toutes leurs Actions de Catégorie A, sous réserve du respect d'un préavis de six (6) mois.

11.3 Le Rachat d'Actions ne peut être réalisé que moyennant des sommes disponibles pour une distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables incluant la réserve établie avec les fonds reçus par la Société à titre de prime d'émission) ou les produits d'une nouvelle émission destinée à ce rachat. Les Actions rachetées ne sont pas assorties de droits de vote, ni du droit de recevoir des dividendes ou le boni de liquidation. Les Actions rachetées peuvent être annulées sur demande du Gérant aux termes d'une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires.

11.4 Dans l'hypothèse où un titulaire d'Actions de Catégorie A demande à la Société le rachat de ses Actions, le prix de rachat par Action (le Prix de Rachat) sera déterminé de la manière suivante:

Sauf disposition contraire des présents Statuts ou d'un accord écrit conclu entre les Actionnaires le cas échéant, le Prix de Rachat payé aux titulaires d'Actions de Catégorie A sera par Action de Catégorie A la Valeur Liquidative à la date à laquelle la notification par l'Actionnaire Commanditaire de son intention de céder tout ou partie de ses Actions de Catégorie A aura effet, telle que calculée périodiquement et conformément à l'article 20.2 (iii) des Statuts.

La Valeur Liquidative de toute classe d'Actions sera exprimée sous la forme d'une valeur par action et sera déterminée eu égard à tout jour d'évaluation par division de la Valeur Liquidative à la fermeture des bureaux ce même jour, par le nombre d'Actions de cette classe alors en circulation, conformément aux règles que le Gérant considérera comme justes et équitables. En cas de désaccord sur la Valeur Liquidative, celle-ci sera définie par un expert indépendant désigné conjointement par le Gérant et l'Actionnaire Commanditaire ayant demandé le rachat de ses Actions Les frais d'expertise seront payés pour moitié par le Gérant et pour moitié par l'Actionnaire Commanditaire souhaitant obtenir le Rachat de ses Actions.

11.5 En l'absence de toute mauvaise foi, de faute grave ou d'erreur manifeste, tout calcul du Prix de Rachat par le Gérant qui est approuvé par l'assemblée générale des Actionnaires, sera définitif et opposable à la Société et à ses Actionnaires actuels, précédents et futurs.

11.6 Chaque titulaire d'Actions de Catégorie A sollicitant le rachat par la Société d'Actions de Catégories A qu'il détient devra obligatoirement solliciter le rachat de toutes les Actions de Catégorie A qu'il détient ainsi que le remboursement concomitant de toutes les Obligations qu'il détient. Toute demande de rachat visant le rachat d'une partie seulement des Actions de Catégorie A détenue par un titulaire sera nulle de plein droit et de nul effet.

Art. 12. Détermination de la Valeur Liquidative. L'actif de la Société (l'Actif de la Société) comprend tous les titres et/ou engagements quelconques détenus dans les Sociétés du Portefeuille, évalués comme indiqué ci-dessous, plus les créances, les liquidités et les montants investis à court terme. La valeur liquidative de la Société (la Valeur Liquidative) est déterminée en déduisant de la valeur de l'Actif de la Société les engagements de la Société augmenté des plus-values latentes et diminués des moins-values latentes des participations dans les Sociétés du Portefeuille.

Afin de vérifier la mise en oeuvre des principes définis ci-dessous, l'évaluation des Sociétés du Portefeuille sera soumise au conseil de surveillance par le Gérant, préalablement à la détermination de la Valeur Liquidative des Actions. S'il a des observations à formuler au Gérant, le conseil de surveillance devra les faire connaître au Gérant dans un délai de quinze (15) jours.

De façon à déterminer la Valeur Liquidative et partant la valeur liquidative par Action en fonction de la catégorie de celle-ci, à un moment donné (la Valeur Liquidative par Action), les titres et/ou engagements quelconques des Sociétés du Portefeuille sont évalués par le Gérant conformément aux standards établis par l'«European Private Equity & Venture Capital Association» («EVCA») ou tout successeur (tel que publié périodiquement) dans la mesure où ils ne sont pas incompatibles avec les principes comptables généralement acceptés au Luxembourg (tels que publiés périodiquement), ces standards EVCA seront appliqués de manière cohérente et prudemment et d'un prix juste par et sous la direction du Gérant.

(i) Valorisation des titres non cotés

Les titres non cotés sont évalués selon la méthode dite de la «fair value» (valeur de marché ou juste valeur).

Les méthodes suivantes pourront être retenues pour l'évaluation des titres. La combinaison de ces méthodes sera retenue pour déterminer la valeur de marché des titres concernés:

(a) transactions récentes: les investissements dans des titres non cotés pourront être évalués par référence à une transaction significative portant sur les titres de la participation, réalisée avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché,

(b) multiples de résultats: l'évaluation pourra être effectuée en appliquant sur la participation des multiples de valorisation déterminés en fonctions de ratios tels que: capitalisations boursières, cash-flow, bénéfices, EBIT, EBITDA. Ces multiples et ratios sont déterminés à partir d'un échantillon de sociétés comparables à la participation évaluée ou issues du même secteur d'activité.

(c) flux de trésorerie actualisés: l'évaluation pourra également être effectuée en utilisant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie disponibles (DCF: discounted cash flow).

Les mêmes méthodes devront s'appliquer d'une période à l'autre, sauf changement au niveau de l'investissement concerné.

Pour estimer la «fair value» d'un investissement, le Gérant utilisera une méthodologie appropriée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement et formulera des hypothèses et des estimations raisonnables. Le stade de développement de l'entreprise et/ou sa capacité à générer durablement des bénéfices ou une trésorerie positive influenceront également le choix de la méthodologie.

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la «fair value» de manière fiable, l'investissement devra être valorisé à la même valeur qui prévalait lors du précédent reporting, sauf en cas de dépréciation manifeste. Dans ce cas, la valeur doit être diminuée de façon à refléter la dépréciation, telle qu'estimée.

Une diminution significative et durable de la valeur d'un investissement peut résulter, entre autre d'un dépôt de bilan, d'un litige important, du départ ou du changement d'un dirigeant, d'une fraude au sein de la société, d'une altération substantielle de la situation du marché, d'un changement profond de l'environnement dans lequel évolue la société, de tout événement entraînant une rentabilité inférieure à

celle observée au moment de l'investissement, de performances substantiellement et de façon durable inférieures aux prévisions, ainsi que de tout autre élément affectant la valeur de l'entreprise et son développement de manière significative et durable. Il peut s'agir également de la constatation objective que la société est dans l'impossibilité de lever des fonds dans des conditions de valorisation qui étaient celles du précédent tour de financement.

(ii) Autres investissements

Les investissements de la Société qui ne peuvent pas être valorisés comme exposé ci-dessus ou qui ne peuvent pas l'être précisément conformément aux principes de valorisation ci-dessus, seront valorisés à hauteur de leur valeur de réalisation estimée de bonne foi et en accord avec les préconisations établies conformément aux standards établis par l'"European Private Equity & Venture Capital Association" ("EVCA") ou tout successeur (tel que publié périodiquement) dans la mesure où ils ne sont pas incompatibles avec les Principes Comptables Généralement Acceptés au Luxembourg (tels que publiés périodiquement), ces standards EVCA seront appliqués de manière cohérente et prudemment et d'un prix juste par et sous la direction du Gérant.

Art. 13. Administration - Gérance.

13.1 La Société sera administrée et gérée par SPARKLING GLOBAL MANAGEMENT SARL, en sa capacité d'associé commandité unique et de gérant de la Société (le Gérant), et qui sera personnellement responsable auprès de la Société de toutes les obligations auxquelles la Société ne pourrait faire face à partir de ses actifs.

13.2 Sauf indication expresse contraire, le Gérant disposera de l'autorité complète à sa discrétion pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles pour mettre en oeuvre l'objet de la Société.

13.3 Le Gérant représentera la Société dans toute procédure judiciaire en qualité de demandeur ou de défendeur. Les assignations et tous les autres actes de procédure sont valablement émis au nom de la Société.

13.4 Les décisions du Gérant sont enregistrées dans des procès-verbaux ou adoptées par écrit.

13.5 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le conseil de surveillance nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'Actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les Actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

13.6 La nomination d'un gérant remplaçant est soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 14. Pouvoirs.

14.1 Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

14.2 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires ou au conseil de surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

14.3 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant en sa seule discrétion.

14.4 Le Gérant est autorisé à déléguer ses pouvoirs et à conférer des mandats limités pour des activités spécifiques à un ou à plusieurs représentants, mais il ne pourra pas déléguer d'une manière générale la totalité de ses pouvoirs de gestion.

Art. 15. Surveillance.

15.1 Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres. Afin de surveiller les opérations de la Société, le conseil de surveillance se voit attribué les fonctions d'un commissaire, conformément à l'article 62 de la Loi. Le conseil de surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

15.2 Les membres du conseil de surveillance seront élus par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les membres du conseil de surveillance sont rééligibles et pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Le conseil de surveillance peut élire un de ses membres comme président.

15.3 Le conseil de surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant. Une réunion du conseil de gérance doit être tenue sur demande d'au moins deux de ses membres.

15.4 Une convocation écrite de toute réunion du conseil de surveillance sera donnée à tous ses membres au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. La convocation devra indiquer le lieu et l'ordre du jour de la réunion. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le conseil de surveillance.

15.5 Le président du conseil de surveillance présidera toutes les réunions du conseil, et en son absence le conseil de surveillance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre membre du conseil de surveillance pour assumer la présidence pro tempore de la réunion. Chaque membre peut agir lors de toute réunion du conseil de surveillance en nommant un autre membre pour le représenter, par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

15.6 Le conseil de surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

15.7 Les résolutions du conseil de surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

15.8 Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du conseil de surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue, une copie étant suffisante.

Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

15.9 Tout membre du conseil de surveillance peut participer à une réunion du conseil de surveillance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 16. Conflit d'intérêts.

16.1 Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou entreprise. En particulier, les conventions et transactions conclues avec des sociétés liées au Gérant reprises à l'Article 18 ne pourront en aucun cas être affectées ou annulées par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou entreprise.

Art. 17. Assemblée Générale des Actionnaires.

17.1 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société représente l'universalité des Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous

réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

17.2 L'assemblée générale des Actionnaires est convoquée par le Gérant ou sur demande du conseil de surveillance. Elle peut aussi être convoquée par le Gérant, sur demande des Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.3 L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation à la réunion, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se réunira le premier jour ouvrable suivant.

17.4 D'autres assemblées générales d'Actionnaires peuvent se tenir aux dates et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Les assemblées générales des Actionnaires sont convoquées par un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des Actionnaires de la Société, et à l'adresse inscrite dans le registre des Actions. Les quorum et conditions de majorité requis par la Loi régleront la conduite des assemblées des Actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

17.5 Toute Action donne droit à une voix. Tout Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire, par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen, une copie étant suffisante. Le Gérant peut déterminer toute autre condition à remplir par les Actionnaires pour prendre part à toute assemblée des Actionnaires. Si l'ensemble des Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

Art. 18. Frais et Rémunérations.

18.1 Frais

La Société supportera tous les frais encourus pour créer, organiser, et commercialiser la Société.

Ces frais comprennent notamment tous frais juridiques, comptables ou autres, de même que les frais de commercialisation et de promotion (y compris les coûts d'impression et postaux), les frais de déplacement, les honoraires de consultants, d'intermédiaires, d'agents de placement et d'audit et les frais administratifs de bureau.

18.2 Commission de gestion et commission de conseil et d'assistance

La Société versera au Gérant une commission annuelle de gestion (la Commission de Gestion) correspondant à deux pour cent (2%) de l'Actif de la Société au dernier jour de l'exercice.

La Société versera, en outre, au plus tard les 31 janvier 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016, ainsi que lors de sa liquidation, à SPARKLING CAPITAL LIMITED une commission de conseil et d'assistance. Le montant de cette commission, sera égal, lors des cinq (5) premiers exercices, à vingt (20%) pour cent de la somme (i) des intérêts

versés aux Obligations au cours de l'exercice clos au 31 décembre de l'année précédent le paiement de cette commission et (ii) de l'augmentation de l'Actif de la Société lors de l'exercice clos le 31 décembre de l'année précédent le paiement de cette commission (étant précisé que cette augmentation de l'Actif de la Société sera calculée hors commission éventuelle pour le paiement de cette commission) par rapport à l'Actif de la Société lors de la clôture de l'exercice l'ayant précédé (ou à la constitution pour ce qui concerne l'exercice clos le 31 décembre 2012). Le taux de la commission de conseil et d'assistance sera porté à vingt cinq (25%) pour cent si l'augmentation de l'Actif de la Société calculée conformément aux dispositions de l'alinéa précédent sera supérieure ou égale, d'une année sur l'autre à vingt cinq (25%) pour cent de l'Actif de la Société lors du premier exercice considéré aux fins du présent calcul. Le montant des Primes d'Émission éventuellement versées ne sera pas pris en compte pour le calcul de l'augmentation de l'Actif de la Société; En contrepartie, les taux de vingt (20%) pour cent et vingt-cinq (25%) pour cent seront calculés pro rata temporis pour les Actions émises au cours de chaque exercice concerné.

Nonobstant ce qui précède, la commission d'assistance et de conseil sera réduite, à due concurrence, le cas échéant, de façon à faire en sorte qu'en aucun cas la somme (i) des intérêts payés aux Obligations au cours de l'exercice clos au 31 décembre de l'année précédent le paiement de cette commission, et (ii) de l'augmentation de l'Actif de la Société d'une année sur l'autre, après déduction de la commission de conseil et d'assistance due au titre de l'année en question ne soit inférieure à huit (8%) pour cent de l'Actif de la Société à la clôture de l'exercice ayant précédé celui au titre duquel la commission d'assistance et de conseil doit être calculée. Il est précisé que pour les Actions émises en cours d'exercice, ce taux de huit (8%) pour cent ne sera appliqué que pro rata temporis.

Lors de la liquidation de la Société le montant de cette commission sera égal à vingt (20%) pour cent de la différence entre (A) la somme (i) des intérêts versés par la Société aux Obligations depuis sa création et jusqu'à sa liquidation et (ii) l'augmentation de l'Actif de la Société entre sa constitution et sa liquidation, après réintégration de toutes les montants payés à SPARKLING CAPITAL LIMITED au titre de la commission d'assistance et de conseil, au cours de la même période et (B) l'ensemble des montants déjà payés par la Société à SPARKLING CAPITAL LIMITED depuis sa constitution et jusqu'à l'ouverture de sa liquidation.

Le taux de la commission d'assistance et de conseil sera porté à vingt cinq (25%) pour cent si le montant calculé en (A) constituerait un rendement annuel dont le taux serait supérieur ou égal à vingt cinq (25%) pour cent, par an, avec capitalisation chaque 31 décembre, et sera réduit, à due concurrence si ce même taux était inférieur ou égal à huit (8%) pour cent par an, avec capitalisation chaque 31 décembre. Le cas échéant, SPARKLING CAPITAL LIMITED sera tenu de

reverser les montants reçus par le passé, à due concurrence et dans la limite de cinquante (50%) pour cent de ces montants.

Pour les besoins des deux alinéas précédent celui-ci, lors du calcul des taux de huit (8%) pour cent, vingt (20%) pour cent et de vingt cinq (25%) pour cent, (i) il ne sera tenu compte des Primes d'Emission ni dans le calcul de l'Actif de la Société, ni dans celui de l'augmentation dudit actif, et (ii) dans le cas d'émission d'Actions après la constitution de la Société, ainsi que dans le cas de rachat d'Actions avant sa liquidation, les taux de huit (8%) pour cent et de vingt cinq (25%) pour cent relatifs à ces Actions ne seront calculés que pro rata temporis à la durée durant laquelle ces Actions auront été émises.

Nonobstant ce qui précède, il ne sera pas payé de commission de conseil et d'assistance au titre d'une année si à la clôture d'une année précédente, ou lors de la constitution de la Société, l'Actif de la Société par Action aura été plus élevé qu'il ne l'est à la clôture de l'année concernée. Pour les besoins de calcul de l'Actif de la Société par Action, les Actions émises ou rachetées en cours d'année seront multipliées par une fraction dont le dénominateur sera 365 et le multiplicateur sera le nombre de jours durant lesquels cette Action aura existé au cours de ladite année.

18.3 Frais d'investissements

Tous les frais d'acquisition (et de cession) relatifs aux Investissements et aux investissements projetés mais non réalisés qui ne sont pas payés directement par les sociétés participant à la transaction (les "Frais d'Investissements Réalisés") sont supportés par la Société.

Les Frais d'Investissements Réalisés comprennent notamment les frais éventuels d'intermédiaires et de courtage, les frais d'étude et d'audits, les frais juridiques et comptables ainsi que les frais de contentieux éventuels engagés pour le compte de la Société. Les Frais d'Investissements Réalisés comprennent également les impôts sur les opérations de bourse ainsi que de tous droits et taxes pouvant être dus à raison ou à l'occasion des acquisitions ou cessions sous quelque forme que ce soit.

Le Gérant fera en sorte que leurs montants soient proportionnés à l'Investissement concerné. Les Frais d'Investissements Réalisés sont plafonnés, en moyenne annuelle rapportée à la durée de la Société, à un pour cent(1%) hors taxe du MTS (étant précisé que tout montant compris dans cette limite qui n'est pas utilisé au cours d'une année concernée peut être reporté sur les années suivantes).

18.4 Autres frais

La Société prendra en charge tous ses propres frais de fonctionnement et paiera ses frais externes liés à son administration, tels que ceux de tenue de comptabilité, les primes d'assurance (y compris l'assurance couvrant la responsabilité éventuelle des mandataires sociaux), les frais et honoraires juridiques, fiscaux ainsi que ceux émanant d'autres consultants, les frais de fonctionnement liés au Conseil de Surveillance, les frais liés aux réunions d'Investisseurs et aux rapports préparés pour leur compte ainsi que les frais relatifs aux dossiers d'investissement et de désinvestissement qui ne sont pas réalisés lorsqu'ils ne sont pas pris en charge par des tiers.

Art. 19. Dettes et Engagements de la Société.

19.1 Le Gérant, en sa qualité d'associé commandité de la Société, est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'Actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Art. 20. Comptes sociaux.

20.1 Préparation des comptes

Le Gérant prépare (ou fait préparer) les comptes annuels de la Société au titre de chaque Période Comptable conformément aux principes comptables généralement acceptés au Luxembourg (tels que publiés de temps en temps) que le Gérant déterminera et peuvent être modifiés ponctuellement avec l'accord du conseil de surveillance.

20.2 Etats financiers périodiques

Au plus tard quarante (40) jours ouvrables après le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre, le Gérant prépare (ou fait préparer) et envoie aux Investisseurs:

(i) un inventaire de l'actif non audité,

(ii) un rapport comprenant le détail des Investissements cédés pendant le trimestre concerné ainsi qu'un état des Investissements et autres actifs détenus par la Société avec un bref commentaire concernant leur évolution (en outre parmi ces inventaires, ceux établis à la fin de chacun des semestres de la Période Comptable sont certifiés par le conseil de surveillance), et

(iii) la Valeur Liquidative des Actions de Catégorie A.

La Valeur Liquidative de chaque catégorie d'Actions est déterminée en calculant le montant qui aurait été distribué à chaque catégorie d'Actions, conformément à l'article 23, si tous les Investissements avaient été cédés à la date de calcul à un prix égal à l'évaluation de l'Actif Net déterminé conformément à l'article 12.

Les Valeurs Liquidatives des Actions sont communiquées à tous les Actionnaires et sont disponibles au siège de la Société. Les Valeurs Liquidatives des Actions et plus généralement toutes les informations et tous les documents de toute

nature communiqués aux Actionnaires par la Société ou Gérant seront considérés comme strictement confidentiels et ne devront être divulgués à personne.

20.3 Au plus tard trois (3) mois après la date de clôture de chaque Exercice Comptable, le Gérant envoie à tous les Investisseurs une copie des comptes annuels et le rapport de gestion du Gérant.

Art. 21. Exercice Social - Répartition des bénéfices.

21.1 L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

21.2 Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

21.3 Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale, tel que l'impose la Loi. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société, tel qu'indiqué à l'article 5 ci-dessus et augmenté ou diminué le cas échéant. Ce prélèvement reprendra son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue en dessous de ce dixième.

21.4 Le bénéfice disponible est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la Loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

21.5 Ils peuvent également prélever sur ce bénéfice un dividende réparti entre eux selon les modalités décrites à l'Article 22.

21.6 Le Gérant peut également décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle et ce, selon les modalités prévues ci-après. En ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

21.7 Par ailleurs, lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la Loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini. Ce bénéfice peut être mis en réserve ou distribué aux associés selon les modalités décrites ci-dessous.

21.8 Le Gérant décidera de la manière dont les bénéfices nets annuels seront utilisés, et il décidera de verser des dividendes le cas échéant, selon ce qu'il estimera, à discrétion, correspondre le mieux à l'objet social et à la politique de la Société.

21.9 En particulier pendant une période de trois (3) Périodes Comptables à compter de la constitution de la Société, il est expressément convenu que le Gérant sera libre de décider de ne pas verser des dividendes le cas échéant.

21.10 L'assemblée générale des Actionnaires devra avaliser la décision du Gérant de verser des dividendes, ainsi que l'affectation des bénéfices proposée par le Gérant.

21.11 Le Gérant pourra décider de verser des dividendes intérimaires selon les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 22. Droits financiers attachés aux Actions.

22.1 Chaque catégorie d'action donne droit à une quote-part des bénéfices, de l'actif social et du boni de liquidation tel que décrit ci-dessous. Chaque action d'une même catégorie donne droit à une quote-part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente au sein de cette catégorie, sur la quote-part des bénéfices, de l'actif social et du boni de liquidation à laquelle donne droit cette catégorie d'action.

22.2 Les pertes seront réparties entre les Actionnaires au prorata de leurs apports en capital respectifs mais, pour éviter toute incertitude, pas de façon à ce qu'un Actionnaire Commanditaire ne soit tenu au-delà de son apport en capital, sauf dans les situations prévues par le Loi.

Art. 23. Distribution.

23.1 Modalités de répartition des Distributions

(i) Les droits des titulaires d'Actions de Catégorie A et d'Actions de l'Action de Catégorie B tels que définis ci-dessus, s'exerceront au pro rata de leur participation au capital social.

Art. 24. Modification des statuts. Les Statuts pourront être modifiés (en tout ou en partie), sous condition du consentement favorable du Gérant, par une assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateur(s) seront nommé(s) par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments.

Art. 26. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Art. 27. Divers.

27.1 Divisibilité

Si un article ou une disposition des présents Statuts était déclaré(e) nulle ou illégal(e) au Luxembourg, il/elle ne serait sans effet que dans les limites de cette invalidité ou inopposabilité. Les autres dispositions des présents Statuts n'en seraient pas affectées et conserveraient leur plein effet. Une telle invalidité ou inopposabilité au Luxembourg ne rend pas invalide ou inopposable les autres dispositions au Luxembourg.

27.2 Compensation

Dans les limites prévues par la Loi, si un Actionnaire Commanditaire doit une somme ou a contracté une dette vis-à-vis de la Société, en vertu des présents Statuts, que cette dette soit liquide ou non, le Gérant est autorisé à compenser le montant de cette dette avec toute(s) somme(s) pouvant être due(s) par ailleurs à cet Actionnaire Commanditaire, au titre des présents Statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu en 2012.

Souscription et Libération

Les parties comparantes, par les présentes, déclarent souscrire aux cents (100) Actions émises par la Société comme suit:

Actions de Commandité:

- SPARKLING GLOBAL MANAGEMENT S.à r.l., prédésignée, souscrit à une (1) Action de Commandité de catégorie B et la libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cinq cents dollars US (500,- USD);

Actions de Commanditaires:

- SPARKLING CAPITAL LIMITED, prédésignée, souscrit à quatre-vingt-dix huit (98) Actions de Commanditaires de Catégorie A et les paie à hauteur de 100% par un apport en numéraire d'un montant total de quarante neuf mille dollars US (49.000,- USD), et

- Monsieur Jacques ASSOULINE, préqualifié, souscrit à une (1) Action de Commanditaires de Catégorie A, et la paie à hauteur de 100% par un apport en numéraire d'un montant total de cinq cents dollars US (500,- USD).

Toutes les actions ont été libérées par apport en espèces de sorte que la somme de cinquante mille dollars US (USD 50.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les Actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois (3).
2. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance jusqu'à ce que l'assemblée générale se prononce sur les comptes de la société au 31 décembre 2015:
 - (a) Madame Amélie MALATIER, née le 20 mai 1974 à Paris (France), demeurant à F-92100 Boulogne Billancourt, 65, rue des Tilleuls (France);
 - (b) Monsieur Michel LOMZIK, né le 31 décembre 1976 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
 - (c) Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, né le 10 août 1977 à Carpentras (France), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
3. Le siège de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes, et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. CREPPE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2010. LAC/2010/55347. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168112/645.

(100194324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

COLUPA S.A., SPF, COLUPA S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 28.367.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172911/11.

(100200881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Dewald-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 118.492.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 27 décembre 2010.

Pour DEWALD-LUX SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2010172930/13.

(100200549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Hunza Ventures II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 142.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010173019/14.

(100200234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Egis Investment Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 84.294.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172934/10.

(100200794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Edelvys S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 83.791.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/12/2010.
G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2010172940/12.

(100200247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Euro Properties Investments III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 103.448.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010172945/10.

(100200993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Euro Properties Investments III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 103.448.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010172946/10.

(100200994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

G.D. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 77.746.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 28 décembre 2010.
Monsieur Robert Godart
Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010172972/12.

(100200784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Highland VIII - Lux (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 130.681,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 152.180.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Référence de publication: 2010173007/11.

(100200885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Hillary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 23.842,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 130.809.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010173008/13.

(100200859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Hunza Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 134.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010173009/13.

(100200235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Harmodio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 83.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010173010/10.

(100200664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Heizung Biering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 2, op Tomm, Zone Artisanale.
R.C.S. Luxembourg B 36.844.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 27 décembre 2010.

Pour HEIZUNG BIERING SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2010173011/13.

(100200553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Helios Solar SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 97, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 135.785.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/12/2010.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2010173012/12.

(100200249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

First Vandalia Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 106.265.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010172964/10.

(100200772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

I.C.I. Synergie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4487 Belvaux, 31, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 143.616.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2010173020/14.

(100201186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Fisher Scientific Luxembourg, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010172966/10.

(100200479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Garage Fumanti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 12, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 10.295.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 27 décembre 2010.

Pour GARAGE FUMANTI SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2010172974/13.

(100200552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Genpact Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GENPACT LUXEMBOURG S.à.r.l.

Victor GUAGLIANONE / Heather D. WHITE

Manager / Manager

Référence de publication: 2010172977/13.

(100200779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Garage Pino Moze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6693 Mertert, 20-24, rue de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 96.720.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 27 décembre 2010.

Pour GARAGE PINO MOZE SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2010172980/13.

(100200551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Highland VIII - Lux (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 130.681,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 152.174.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Référence de publication: 2010173005/11.

(100200872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Intellectual Property Rights Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010173023/10.

(100200429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Hostellerie des Pêcheurs de Chine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 45, rue de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 40.594.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 21 décembre 2010.
Pour *HOSTELLERIE DES PECHEURES DE CHINE SARL*
Fiduciaire Roger Linster
p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2010173015/13.

(100200646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

IAL Constructions Métalliques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 11, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 51.207.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 21 décembre 2010.
Pour *IAL CONSTRUCTIONS METALLIQUES SARL*
Fiduciaire Roger Linster
p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2010173025/13.

(100200647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Immofirst S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9351 Bastendorf, 15A, Am Eck.
R.C.S. Luxembourg B 86.075.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.
Paul DECKER
Le Notaire

Référence de publication: 2010173028/12.

(100201038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Equiventus Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 155.284.

EXTRAIT

L'associé a pris note de la démission de Madame Stéphanie GRISIUS et de Monsieur Manuel HACK de leurs fonctions de gérants de la société avec effet au 7 décembre 2010 et a décidé de nommer en remplacement avec effet au 7 décembre 2010:

- Mr. Munir Johannes BADRAN, gérant de catégorie A, 76 Offenbacherstrasse, 63303 Dreieich, Allemagne;
- Mr. Richard HAWEL, gérant de catégorie B, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2011.

En outre, l'associé unique a décidé de transférer avec effet au 7 décembre 2010, l'ancien siège social de la société situé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Luxembourg, le 16 décembre 2010.
Pour *EQUIVENTUS CAPITAL*
Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2010166229/21.

(100192806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.
